

Biodiversité

16/12/2019

## Informations aux personnels du futur OFB



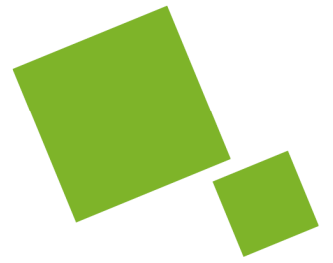
## COMITE TECHNIQUE DU 29 NOVEMBRE 2019

Le vendredi 29 novembre c'est tenu le dernier comité technique de l'année et le seul comité en commun entre l'AFB et l'ONCFS depuis l'annonce de la création de l'OFB. Le Sne-FSU a pourtant demandé à plusieurs reprises la tenue en commun de ce type d'instance lorsque des sujets concernant l'OFB étaient évoqués.

### Règlement transitoire sur les temps de travail

L'un des principal sujet ajouté à l'ordre du jour de ce comité, à la demande expresse du Sne-FSU, est le règlement transitoire sur les temps de travail à l'OFB. Règlement transitoire sensé régler le travail de tous les agents de l'OFB au 1<sup>er</sup> janvier 2020. **Faute de règlement transitoire, ce sont les règlements sur l'ARTT de l'AFB et de l'ONCFS qui resteraient applicables à chaque agent le 1<sup>er</sup> janvier au regard de l'établissement dont ils sont issus** (rappel fait par Mme Gratton – DRH préfiguratrice de l'OFB).

Nous avons donc demandé en début de séance un vote sur ce règlement transitoire, mais après avoir accepté ce vote, Pierre Dubreuil (président expressément nommé pour cette instance commune) refuse de l'effectuer en fin de séance, estimant que la valeur légale des décisions prises dans cette instance commune n'avait pas de valeur lorsqu'il s'agit de l'organisation du futur établissement OFB.



Hormis le fait que le président du comité technique ne peut refuser un vote demandé par un membre de l'instance, on voit ici toute la valeur d'une parole donnée par M. Dubreuil en instance officielle. Notre analyse juridique montre que **sa décision fait qu'aucun règlement transitoire sur le temps de travail ne pourra être appliqué de manière légale au 1<sup>er</sup> janvier tant qu'il n'aura été soumis à un avis du CHSCT et du CT de l'OFB. Nous laissons donc la direction générale prendre ses responsabilités devant les risques que cela ferait courir aux agents.**

Nous ne détaillerons donc pas les nombreux points qui restent à négocier de ce futur règlement intérieur vu qu'il n'est pas applicable aux agents qui restent soumis au règlement sur le temps de travail de leur ancien établissement.

### **Modification de l'organisation de l'OFB** Christophe Aubel (DGD Mobilisation Société - Préfigurateur)

Suite au départ de Nicolas Alban, préfigurateur de la direction intervention et partenariat (DIP), le choix a été fait de faire évoluer la direction. Cela conduit à la création d'un pôle affaire financière (PAF) dédié à la DGD mobilisation de la Société (DGDMS), comme cela existe à la DGD Police, Connaissance, Expertise (DGD PCE).

Le Pôle Stratégie des interventions (PSI) devient la direction stratégie des interventions financières (DSIF) auprès de la DGD Ressource (DGDR), et intégrera le contrôle de gestion.

Cette réorganisation concernera 14 agents (y compris les statuts précaires hors plafond).

### **Cartographie de l'OFB** Christelle Gratton (DRH - Préfiguratrice)

Il y aura 2 621 agents à l'OFB au 1<sup>er</sup> janvier 2020. (2 809 ETPT dont 150 hors plafond) :

Le Sne-FSU interroge la DRH sur la politique mise en place pour les agents en détachement sur contrat ? C. Gratton indique que la volonté est de passer ces agents sur corps ou en position normale d'activité (PNA). C'est donc la politique actuelle des établissements existant qui se poursuit.

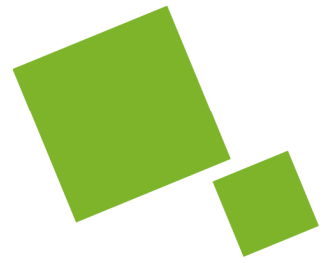
Le Sne-FSU rappelle les obligations et engagements pour 2020 sur le protocole d'égalité professionnel homme/femme. Un gros chantier en perspective, aux vues de la représentativité des femmes dans l'établissement, notamment sur les postes à responsabilités. *A ce propos, il paraît qu'un club des adjointes est en cours de formation (Parution au 1<sup>er</sup> avril).*

### **Bilan du prépositionnement** Christelle Gratton (DRH - Préfiguratrice)

Les OS indiquent que les chiffres sur certains services ne sont pas corrects, ce qui les inquiète grandement. Une vérification va être effectuée.

Stéphanie Antoine (directrice adjointe) déclare que le nombre de référents n'est pas limité à 2 par service départemental. Il y aura un lien important entre la direction régionale et les unités qui la composent (SD, antenne façade, ...). Il y a également une différence entre référents thématiques et correspondants thématiques. On retient l'idée de correspondant sur les grandes thématiques au niveau régional.

16 agents ont vu leurs fonctions significativement modifiées (hors DR).



Suite à l'interpellation des OS concernant les agents du permis de chasser (12 + 2 précaires), Pierre Dubreuil précise que l'aspect régalién du permis de chasser sera maintenu dans l'établissement mais que les missions dévolues vont évoluer. Loïc Obled (DGDPRE - préfigurateur) devra repréciser ces évolutions. Le Sne-FSU déclare qu'il est anormal que ces agents ne soient pas positionnés sur l'organigramme nominatif de leur direction. Pierre Dubreuil s'engage à régler cela avec Loïc Obled.

La nomination dans l'OFB des agents relevant du ministère sera faite par un arrêté global au début de l'année 2020.

### **Implantations et véhicules**

Les OS s'interrogent à ce sujet et souhaitent connaître les orientations du futur établissement. Denis Charissoux (DGDR) déclare que l'objectif est bien de réduire les implantations conformément au schéma d'implantation immobilière. Pierre Dubreuil assume qu'au 1er Janvier, on ne puisse pas connaître la future implantation de l'agent. Cela relève du principe de regroupement, mais également d'un pragmatisme nécessaire de pouvoir déroger si l'analyse juridique le permet pour que certains agents puissent prendre leur service au domicile et non au bureau compte tenu de leurs missions de terrain. L'analyse est complexe, elle sera donc longue et ne sera pas connue au 1er janvier.

Les OS relèvent qu'une note de cadrage précise qu'il peut y avoir 3 implantations par département, mais que les préfigurateurs régionaux parlent de réduction. Les agents sont en difficulté pour se positionner devant ces injonctions contradictoires.

Le Sne-FSU rappelle sa demande d'associer les représentants du personnel à ces réflexions et de soumettre ces notes de gestion à l'avis du CT et du CHSCT. En cas de refus, nous demanderons de ne pas l'appliquer.

Pierre Dubreuil précise qu'à terme, nous allons vers une implantation unique. Cependant, la priorité reste aux missions de terrain, il n'y aura donc pas de prise de fonction systématique au bureau, pour autant que le départ depuis la résidence familiale soit justifiée. Une analyse juridique est en cours sur le remisage des véhicules administratifs (VA) au domicile.

Le Sne-FSU précise que ce remisage est déjà possible pour d'autres structures de l'état (DDTM, DDCSPP, Police, ...) et ne comprend pas où est le blocage. Les agents ont déjà des autorisations annuelles pour remiser leur véhicule à domicile.

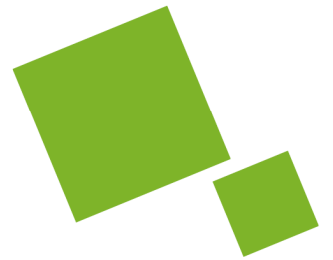
Pierre Dubreuil répond que chaque problématique sera étudiée (remisage, implantation, prise de fonction, etc,) mais que cela prend du temps. Les avis dans les groupes de travail de l'administration sont très divergents et le nombre de véhicules final n'a pas encore été tranché.

Denis Charissoux ajoute que la note soumise au GES de juillet a évolué suite à la rencontre avec les chefs de services départementaux. D'autres problématiques ont été évoquées avec l'utilisation des VA et la perte de temps qu'engendre une prise de service au SD. Il faut cadrer le remisage au domicile mais certains SD se contenteraient aisément d'une seule implantation.

**Projet de rémunération des agents en CDD (hors QS) et des agents en CAE à l'OFB** Christelle Gratton (DRH - Préfiguratrice)

### **Les agents en CDD (hors QS)**

Les agents qui sont actuellement en CDD conserveront les mêmes conditions, y compris lors des renouvellements, tant que ce ne sont pas de nouveaux contrats.



La proposition de rémunération est un intermédiaire entre les 2 grilles précédentes. Elle n'est pas forcément parfaite, et des modifications seront possibles à moyen terme, comme cela a été fait à l'AFB.

Le Sne-FSU demande d'avoir les montants prévus au plus tôt et avant le 1er janvier. L'administration transmettra ces informations.

### **Parcours emploi compétences (PEC)**

Le dispositif CAE ayant été suspendu ou rendu inaccessible, il a été remplacé depuis peu par le nouveau dispositif PEC. Les bénéficiaires sont des personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi.... Ils seront sous contrat de droit privé, pour une durée d'un an renouvelable une fois (dérogation possible pour les seniors et les personnes en situation de handicap pour une durée pouvant atteindre 5 ans). Les personnes recrutées sont des personnes faiblement diplômées, Il s'agit d'aide à la réinsertion professionnelle.

Les OS indiquent être choquées par les montants décidés pour ces contrats. L'administration préfère choisir la fourchette la plus basse ce qui en rajoute de la précarité à la précarité.

C. Gratton précise que le choix est de prendre la grille la plus utilisée dans les établissements, il se trouve que c'est la plus basse (ONCFS). Elle confirme que pour les renouvellements des personnes déjà en poste, la grille qu'ils ont actuellement est conservée.

Pierre Dubreuil déclare qu'il est soumis aux contraintes de l'enveloppe de rémunération imposée par la tutelle. Il est en accord avec les propos tenus par les OS mais ne peut pas faire autrement. Les missions exercées par ces agents sont très souvent des missions pérennes. Il faut donc étudier la possibilité de pérenniser les postes également.

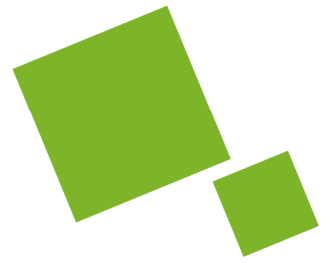
Le Sne-FSU demande à la direction de défendre ces postes auprès de la tutelle mais aussi de défendre un budget en adéquation avec les missions comme le Sne-FSU et les autres OS le font régulièrement. Pierre Dubreuil répond que la direction le fait aussi et que le DGDR était à Bercy hier pour négocier des moyens suffisants, mais il indique que tout ne pourra pas être aligné par le haut, cela représente des sommes qui ne sont pas disponibles dans le budget dédié la masse salariale.

### **Action sociale**

Le Sne-FSU intervient au sujet de l'action sociale de l'OFB et de son budget prévisionnel pour 2020, qui ne permettra pas de poursuivre une action sociale de qualité comme cela se fait actuellement dans les établissements.

Notre intervention agace Pierre Dubreuil ! Il déclare qu'un vote d'une avance du budget transitoire de 580 000 € a été acté par les CA des établissements. Il précise que l'association des personnels est une association indépendante qui lui confère une totale liberté et responsabilité sur la gestion des fonds qui lui sont alloués. Il nous accuse d'être trop exigeants et qu'aux vus des contraintes budgétaires, il verra ce qu'il sera possible d'allouer en supplément du prévisionnel.

Le Sne-FSU rappelle que la politique sociale est de la responsabilité de l'établissement. Nous demandons effectivement une augmentation du budget prévisionnel simplement pour continuer l'action sociale telle qu'elle existe aujourd'hui dans les 2 établissements, pour pouvoir étendre les actions déjà en place à l'ensemble des agents OFB



## Création de l'ARB Guyane

Après la présentation du Groupement d'intérêt publique (GIP), ce projet est soumis au vote des OS.

**VOTE : 7 votes pour (6 Sne-FSU + 1 EFA-CGC), 4 abstentions (FO), 1 vote contre (CGT)**

## Convention de rattachement de l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP)

Pour rappel, c'est le Sne-FSU qui a porté le rattachement de l'EPMP lors de la loi sur la reconquête de la biodiversité pour que cet établissement ne disparaisse pas.

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Marais Poitevin a voté contre ce rattachement pour être certain qu'il conserve son autonomie financière. C'est pourtant cet établissement qui demande son rattachement.

Le Sne-FSU demande comment sera déclinée l'action sociale dans cet établissement après son rattachement, gestion prévue dans le décret de création de l'AFB pour tous les établissements rattachés. La DRH ne sait pas trop.

Nous demandons donc qu'une étude et une réponse nous soient données rapidement.

Ce projet est soumis au vote des OS.

**VOTE : 8 votes pour (6 Sne-FSU + 1 CGT + 1 EFA-CGC), 4 votes contre (FO)**

## Points divers

Pierre Dubreuil annonce que le siège social de l'OFB sera fixé par arrêté ministériel des tutelles au 12, Cours Lumière à Vincennes (bâtiment en face du siège administratif de l'AFB). Ce siège sera temporaire jusqu'à la construction à Saint-Mandé à l'horizon 2024-2025, d'un pôle géoscience dans un bâtiment actuel de l'IGN. C'est un site labélisé par la CNIP. Ce futur siège regroupera la direction de l'OFB ainsi que les agents de l'UMS Patrinat actuellement situé au Muséum d'histoire naturelle.

Devant l'interpellation des OS concernant le rapatriement à St-Mandé des agents l'UMS Patrinat, Pierre Dubreuil précise qu'il a 5 ans pour étudier cela les agents concernés.

La DRH Préfiguratrice annonce ensuite qu'il n'y aura pas de transfert des laboratoires hydro bio en 2020.

### Nous contacter

#### Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

06 69 31 37 36

Veronique.caraco@afbiodiversite.fr

Pascal WANHEM

06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

#### Permanence

Local syndical - plot i 3<sup>ème</sup> étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

[CLIQUER ICI POUR](#)